

RÉUNION du 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt trois avril à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire.

PRÉSENTS	ABSENTS	POUVOIR à
Monsieur BADAIRE Jean-Claude		
Madame PRUNEAU Michelle		
Madame ODRY Mauricette		
	Mme SIMONNEAU Catherine	Mme Michelle PRUNEAU
Madame THOMAS Anne-Laure		
Madame VILLATTE Murielle		
Monsieur Jean-Pierre BEDU		
Monsieur BORNE Claude		
Monsieur MONTAIGU Claude		
	Monsieur DEFOSSE Marc	M. Jean-Claude BADAIRE
Monsieur DIOT Damien		

Date de la convocation	Date d'affichage	Secrétaire de séance
15 avril 2014	15 avril 2014	Madame Mauricette ODRY

Approbation du Compte rendu du Conseil du 17 avril 2014.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013, DE M. LE TRESORIER DE SULLY SUR LOIRE, POUR LES BUDGETS COMMUNE ET EAU-ASSAINISSEMENT :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents approuve les comptes de gestion, Commune, Eau et Assainissement 2013 de Monsieur le Trésorier de Sully sur Loire.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 COMMUNE ET EAU-ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents approuve, sous la présidence de Madame Michelle PRUNEAU, les comptes administratifs Commune, Eau-Assainissement 2013 qui se composent ainsi :

COMMUNE	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	295 903,91 €
Recettes de Fonctionnement	589 192,79 €
Solde de Fonctionnement (R-D)	295 274,88 €
Dépenses d'Investissement	373 472,31 €
Recettes d'Investissement	285 000,00 €
Solde d'investissement (R-D)	- 21205,40 €
Résultat de Fonctionnement reporté	274069,48 €
EAU - ASSAINISSEMENT	MONTANT
Dépenses de Fonctionnement	91 960,95 €
Recettes de Fonctionnement	346 125,30 €
Solde de Fonctionnement (R-D)	254 164,35 €
Dépenses d'Investissement	16 643,68 €
Recettes d'Investissement	107 807,38 €
Solde d'investissement (R-D)	91 163,70 €
Résultat de Fonctionnement reporté	254 164,35 €

VOTE DES 3 TAXES (Habitation, Foncier bâti, Foncier non bâti) :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide de ne pas augmenter les taxes Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'habitation, pour l'année 2014. Il est à noter qu'avec l'instauration de la réforme de la Taxe Professionnelle, la commune devra reverser à l'Etat la somme de 14.690,00 €.

VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES:

ASSOCIATIONS/ORGANISMES	MONTANT
Ligue contre le cancer	150,00 €
Musée de la Résistance	50,00 €
Les Papillons Blancs	200,00 €
Soins à domicile	320,00 €
La Croix Rouge	50,00 €
Société Horticole (SHOL)	50,00 e
Soins aux animaux	30,00 e
Téléthon	225,00 e
Souvenir Français	50,00 e
Sully Jeunesse + Prévention Spécialisée (400 €)	2 666,00 €
Association Patriotique du souvenir	200,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	200,00 €
Coopérative Scolaire	200,00 €
TOTAL =	4 341,00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE, EAU-ASSAINISSEMENT 2014 :

COMMUNE	MONTANT
Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement à	669 723,48 €
Il s'équilibre en Dépenses et en Recettes d'Investissement à	480 498,46 €

EAU - ASSAINISSEMENT	MONTANT
Il S'équilibre en Dépenses et en Recettes de Fonctionnement à	331 796,89 €
Il S'équilibre en Dépenses et en Recettes d'Investissement à	247 960,59 €

Le conseil examine ces deux budgets, et décide à l'unanimité de ses membres présents de voter ces budgets.

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNE 2014 :

Le Conseil décide de laisser l'excédent de fonctionnement soit la somme de **254 164,35 €** au compte 002 afin de couvrir le besoin d'Investissement, il décide également de porter au compte 1068 la somme de **21 205,40 €**.

AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2014 :

Le Conseil à l'unanimité de ses membres présents décide de laisser l'excédent d'exploitation soit la somme de **254 164,35 €** en section de fonctionnement au compte 002.

QUESTIONS DIVERSES :

a) **TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Lecture est donnée du courrier émanant du Conseil Général du Loiret relatif à l'augmentation du tarif des transports scolaires pour la rentrée 2014. Une augmentation d'environ 40,00 € est envisagée. Dans ce courrier il est dit ceci :

« La charge ainsi constatée conduit mécaniquement à une hausse de 40,00 € par enfant. Mais deux facteurs peuvent atténuer ce coût : la dégressivité du tarif en fonction du nombre d'enfants de chaque famille déjà en œuvre dans le Loiret d'une part, et la prise en charge de tout ou partie de la participation familiale par la Commune ou les Autorités Organisatrices Secondaires (A02), si celles-ci en décident d'autre part. »

Monsieur le Maire fait remarquer que la mise en place des « **Rythmes Scolaires** », et maintenant « **l'augmentation des coûts des transports Scolaires** » ne pourront être assumés, en totalité par la Commune.

Monsieur le Maire demande aux délégués du S.I.I.S. de prendre en considération ce nouvel élément afin de donner suite à ce courrier.

b) **INAUGURATION DE LA FÊTE DE LA SAINT FLORENT 2014 :**

A l'unanimité de ses membres présent, le conseil décide que l'inauguration de la fête de la Saint Florent aura lieu le dimanche 22 juin 2014 à 11h00. La commission fêtes et cérémonies aura en charge l'organisation de cette inauguration.

c) **DEMANDE de Monsieur LE BRAS (Gérant du Commerce) :**

Monsieur LE BRAS Dimitri souhaiterait installer devant son commerce deux pergolas, une pour protéger son étal de fruits et légumes, et la seconde pour la partie Bar/Brasserie. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents autorise l'implantation de la pergola des fruits et légumes. Pour la partie Bar/Brasserie des parasols devraient donner entière satisfaction. Ces travaux sont à la charge de Monsieur LE BRAS et devront pas être solidaires du bâtiment existant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

BADAIRE Jean-Claude Maire	THOMAS Anne-Laure Conseillère	MONTAIGU Claude Conseiller	BORNE Claude Conseiller
PRUNEAU Michelle 1ière Adjointe	DIOT Damien Conseiller	SIMONNEAU Catherine Conseillère Pouvoir à Michelle PRUNEAU	VILLATTE Murielle Conseillère
ODRY Maricette 2ième Adjointe	DEFOSSE Marc Conseillère Pouvoir à J-Claude BADAIRE	BEDU Jean-Pierre Conseiller	